



Valérie FRESLON
Olivier MOCQUARD
Commissaires aux comptes

**Pôle de Coopération des Acteurs pour les
Musiques Actuelles en Pays de la Loire**
42, rue de la Tour d'Auvergne
44200 NANTES

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**
EXERCICE 2008

**Pôle de Coopération des Acteurs
pour les Musiques Actuelles en Pays de la Loire**

42, rue de la Tour d' Auvergne

44200 NANTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2008, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association « Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire – Le Pôle », tels qu'ils sont joints au présent rapport (pages 3 à 10 ci-après),
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous précisons que votre Association n'étant pas tenu précédemment de désigner un Commissaire aux Comptes, les comptes de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'audit.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9, 1° alinéa du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion portant notamment sur :

- les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes,
- les opinions retenues dans le choix des méthodes d'évaluation,
- la présentation des états financiers et de l'annexe,

n'appellent pas d'observation particulière.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations synthétiques préparées pour la présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 à l'assemblée générale, étant précisé qu'aucun commentaire de gestion n'a été porté à notre appréciation.

Fait à Nantes,
Le 27 mai 2009
Pour la S.A.R.L. EQUIVALENCES AUDIT,


O. MOCQUARD
Commissaire aux Comptes

EQUIVALENCES AUDIT S.A.R.L.
Société de Commissariat aux Comptes inscrite

8, rue des Saumonières - B.P. 42435 - 44324 NANTES CEDEX 3



31 DECEMBRE 2008

P A S S I F	EXERCICE 2008	EXERCICE 2007
FONDS PROPRES ET RESERVES		
Report à nouveau	28 394,11	
Résultat de l'exercice	16 910,62	28 394,11
	45 304,73	28 394,11
 DETTES (1)		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs	624,78	3 457,91
Fournisseurs, factures non parvenues	4 725,20	8 274,86
Dettes fiscales et sociales		
Personnel, provision pour congés à payer	4 808,95	3 188,11
Organismes sociaux	16 422,16	12 942,64
Organismes sociaux, provision pour congés à payer	2 510,66	1 710,66
Etat, taxe sur les salaires	2 573,00	
Etat, charges à payer	1 643,00	503,00
Autres dettes		
Créditeurs divers	266,84	661,98
Charges à payer	499,60	
	34 074,19	30 739,16
 TOTAL DU PASSIF	79 378,92	59 133,27

(1) dont à moins d'un an : 34 074,19 €
dont à plus d'un an : néant

COMPTE DE RESULTAT DU 1er JANVIER 2008 AU 31 DECEMBRE 2008

CHARGES	2008 (12 mois)	2007 (8 mois)	PRODUITS	2008 (12 mois)	2007 (8 mois)
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures consommables	1 216,54	5 307,32	Produits des activités annexes	1 004,00	112 725,00
Autres charges externes (1)	75 041,95	33 315,13	Subventions	221 590,88	1 900,00
Impôts, taxes et versements assimilés	4 216,00	646,00	Autres produits de gestion courante	1 620,00	
Rémunération du personnel	85 798,55	30 348,07		224 214,88	114 625,00
Charges sociales	37 207,36	13 270,67			
Autres charges de gestion courante	389,50	3 000,00			
Dotations aux amortissements	2 723,51	345,02			
	206 593,41	86 232,21			
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Intérêts et versements assimilés	1 108,20		Sur opérations de gestion	551,27	1,32
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Sur opérations de gestion	153,92				
TOTAL DES CHARGES	207 855,53	86 232,21	TOTAL DES PRODUITS	224 766,15	114 626,32
RESULTAT (Excédent)	16 910,62	28 394,11			
	224 766,15	114 626,32		224 766,15	114 626,32

(1) dont redevances crédit-bail : néant

ANNEXE

Cet exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008.

Le bilan dont le total est de 79 378,92 € et le compte de résultat présenté sous forme de compte dégageant un excédent de 16 910,62 €.

Ce résultat se ventile ainsi :

. Résultat courant	16 513,27 €
. Résultat exceptionnel	397,35 €
	16 910,62 €
Résultat comptable (excédent)	16 910,62 € =====

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'association a adopté la présentation simplifiée de son annexe comme l'y autorise un règlement du Comité de la Règlementation Comptable (CRC) en date du 03/11/2005 pour les structures ne dépassant pas certains seuils.

Par souci de simplification, les informations obligatoires mais non applicables au dossier présent et celles jugées non significatives ne sont pas présentées.

SOMMAIRE

	Pages
Annexe 1 - Règles et méthodes comptables	6 et 7/10
Annexe 2 - Tableau des immobilisations	8/10
Annexe 3 - Tableau des amortissements	8/10
Annexe 4 - Tableau des échéances des créances et dettes	9/10
Annexe 5 - Détail des comptes de régularisation, charges à payer et produits à recevoir	10/10

ANNEXE 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Règlement C.R.C. n° 99-01 et 99-03)

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

Les revenus de l'association ne sont pas soumis à l'impôt sur les bénéfices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Par dérogation aux principes comptables de présentation, les charges et produits sur exercices antérieurs sont présentés avec les charges et produits exceptionnels. Ils n'influencent pas ainsi les charges et produits d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Ce sont les logiciels évalués à leur coût d'acquisition et amortis sur une durée de 1 et 2 ans.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Comme l'y autorise le règlement du CRC du 3/11/2005, l'association a retenu, pour l'amortissement de ses immobilisations :

- la durée d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation pour les immobilisations non décomposables à l'origine,
- la méthode par composants et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et mesurables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue :

- matériel de bureau et informatique 3 ans

c) Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Pour répondre à l'article 20 de la Loi n° 2006 - 586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons qu'ils n'ont reçu aucune rémunération et ne bénéficient d'aucun avantage en nature pour cet exercice.

ANNEXE 2 - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	VALEUR BRUTE AU 31/12/2007	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE AU 31/12/2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Logiciels	188,00	2 177,80		2 365,80
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Matériel de bureau et informatique	5 218,28			5 218,28
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Titres de participation	15,25			15,25
Dépôts et cautionnements versés	1 540,00	127,68		1 667,68
TOTAUX	6 961,53	2 305,48		9 267,01

ANNEXE 3 - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	MONTANT DES AMORTISSEMENTS CUMULES AU 31/12/2007	DOTATIONS DE L'EXERCICE (1)	DIMINUTIONS D' AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	MONTANT DES AMORTISSEMENTS CUMULES AU 31/12/2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Logiciels	23,62	984,08		1 007,70
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Matériel de bureau et informatique	321,40	1 739,43		2 060,83
TOTAUX	345,02	2 723,51		3 068,53

(1) dotations linéaires

ANNEXE 4 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

C R E A N C E S	Montant brut	Degré de liquidité		D E T T E S	Montant brut	Degré d'exigibilité			
		A moins d'1 an	A plus d'1 an			A moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans	
ACTIF IMMOBILISE Dépôts et cautionnements versés	1 667,68		1 667,68						
CREANCES Etat, subventions à recevoir	52 499,03	52 499,03		DETTES FOURNISSEURS ET CPTES RATTACHES Fournisseurs Fournisseurs, factures non parvenues	624,78 4 725,20	624,78 4 725,20			
				DETTES FISCALES ET SOCIALES Personnel, provision pour congés à payer Organismes sociaux Organismes sociaux, provision pour congés à payer Etat, taxe sur les salaires Etat, charges à payer	4 808,95 16 422,16 2 510,66 2 573,00 1 643,00	4 808,95 16 422,16 2 510,66 2 573,00 1 643,00			
COMPTES DE REGULARISATION Charges constatées d'avance	5 544,50	5 544,50		AUTRES DETTES Créditeurs divers Charges à payer	266,84 499,60	266,84 499,60			
TOTAL	59 711,21	58 043,53	1 667,68	TOTAL	34 074,19	34 074,19			

**ANNEXE 5 - DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION, PRODUITS
A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER**

ETAT, SUBVENTIONS A RECEVOIR

Subventions Région	49 122,50
Subventions Emploi tremplin	3 376,53
	<u>52 499,03</u>
	=====

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Locations immobilières	3 310,14
Maintenance	210,57
Abonnement SNCF	486,08
Autres honoraires, conseil en communication	1 537,71
	<u>5 554,50</u>
	=====

PERSONNEL, PROVISION POUR CONGES A PAYER

Provision pour congés à payer dus	<u>4 808,95</u>
	=====

ORGANISMES SOCIAUX, CHARGES A PAYER

Provision pour charges sociales sur congés à payer dus	<u>2 510,66</u>
	=====

ETAT, CHARGES A PAYER

Participation à la formation professionnelle continue	<u>1 643,00</u>
	=====

CHARGES A PAYER

Frais de déplacements	497,60
Services bancaires et assimilés	2,00
	<u>499,60</u>
	=====